



Syndicat de l'environnement,
la forêt et l'agriculture

Comité technique central (CTC) Comité social et économique central (CSEC) de l'Office national des forêts Réunions extraordinaires des 22 et 23 juin 2021

Compte rendu

Les instances publique CTC et privée CSE Central étaient réunies en séances extraordinaires les 22 et 23 juin, afin de se prononcer sur le contrat Etat-ONF 2021-2025 et le plan stratégique qui en découle.

La version définitive du contrat Etat-ONF et sa trajectoire financière n'ont été communiqués que quelques jours seulement avant ces instances. Le contrat, depuis sa première version communiquée à l'automne 2020, n'a subi que de rares modifications à la marge, sans tenir aucun compte des contributions portées par les organisations syndicales dont celles, pourtant riches et argumentées, d'EFA-CGC. Ces éléments attestent, s'il en était besoin, du **refus de toute concertation**.

La trajectoire financière qui, quant à elle, n'a été dévoilée que courant juin, **n'apporte qu'inquiétudes et incohérences**. Elle repose principalement, outre le renforcement du financement par l'Etat des MIG, qui ne résoudra rien à lui seul, sur :

- une **progression des recettes bois** dont l'optimisme débridé **ne repose sur aucun argument véritablement pertinent** dans le contexte de crise sanitaire et dépérissements ;
- un **accroissement de 60 % sur les 5 ans du besoin en financement** (soit un endettement prévu à terme à hauteur de 75 % du budget !), alors que ce même contrat **demande à l'ONF d'assurer son désendettement** ;
- la **poursuite de la réduction des effectifs**, à raison de 95 suppressions de postes par an (en resterons-nous à ce niveau alors que le précédent COP annonçait une stabilisation des effectifs qui s'est finalement traduite par la suppression de 870 ETP ?...).

Les recommandations formulées par plusieurs rapports, dont ceux de la mission interministérielle de 2019 et de la Députée Anne-Laure Cattelot en 2020, de définir un nouveau modèle économique pour l'ONF sont restées lettres mortes. Ce sont les vieilles recettes qui restent appliquées, avec suppressions de postes et désengagement de l'Etat qui revoie à l'ONF la responsabilité de trouver de nouveaux financements.

De plus, une **augmentation du versement des collectivités dès 2023**, à hauteur de 7,5 M€ puis de 10 M€ à partir de 2024, suscite la colère des communes forestières. Ces dernières n'étant plus signataires du contrat Etat-ONF, une convention ONF-FNCOFOR doit être signée parallèlement au contrat Etat-ONF. Dans cette situation, les travaux sur cette convention n'ont pas débuté et le dialogue entre ONF et FNCOFOR est rompu.

Sans surprise, le Directeur général n'a pas apporté de réponses aux questionnements des membres du CTC et du CSE Central.

Sans surprise, **le CTC et le CSE Central se sont respectivement prononcés, à l'unanimité, contre le Contrat Etat-ONF 2021-2025 et le plan stratégique.**